

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 9 novembre 2020

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire
Mme Elisabeth BRAESCH
M. Raymond HUSSER
Mme Pascale HERRGOTT
M. Francis BONZON
M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER
Mme Sylvie ROSINA
M. Jacques SCHWARTZ
Mme Catherine RUPPEL
M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER
M. Mehdi BAUER
Mme Pauline HAMRAOUI
M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Mme Alexa FORNARA à Mme Elisabeth BRAESCH
Mme Anne-Lucie DANJEAN à Mme Catherine RUPPEL
M. Frédéric PANKUTZ à Mme Pascale HERRGOTT

Absents excusés non représentés :

M. Jean-Philippe STARCK

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RITZENTHALER, conseillère municipale, assistée de Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

Avant d'engager l'ordre du jour du conseil municipal, M. le maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Samuel PATY, professeur d'histoire à Conflans-Sainte-Honorine sauvagement assassiné vendredi 16 octobre 2020 et en la mémoire de Nadine DEVILLERS, Vincent LOQUES et Simone BARRETO SILVA, victimes de l'attentat perpétré dans la basilique de Nice le 29 octobre 2020.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Cession de terrain
3. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (ajourné)
4. Projet d'aménagement de la RD45
5. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2020. M. Stéphane FRANCK demande que soit ajouté "du périscolaire" après le terme "directrice" dans le point consacré aux rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux - "Vie scolaire et périscolaire".

Point 2 – Cession de terrain (D-2020-11-01)

Rapporteur : M. le maire

Mme et M. RINDERKNECHT souhaitent acquérir le terrain communal d'une surface de 13m² cadastré section 47 n°110 situé rue des Perdrix. Ce terrain a été intégré au domaine privé communal par délibération du 14 octobre 2019.

M. Raymond HUSSER ne prend part ni aux débats ni au vote.

Il est proposé, compte tenu de l'avis du service des domaines du 26 août 2020 porté préalablement à la connaissance du conseil municipal, de céder cette emprise relevant du domaine privé communal aux personnes susvisées au prix conforme de 2.200 €.

L'article L. 1311-14 du code général des collectivités territoriales habilite le maire à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au service de la publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers. Cette procédure permet d'économiser les frais d'un acte notarié lorsque la vente ne présente pas de difficultés majeures.

Considérant qu'un tel pouvoir ne peut être délégué afin de garantir la neutralité de l'autorité procédant à l'authentification de l'acte, il est proposé d'autoriser un adjoint, dans l'ordre des nominations, comme indiqué à l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales, soit Mme Elisabeth BRAESCH, Première Adjointe au maire, à signer l'acte ainsi que toutes les pièces à intervenir pour l'exécution de la présente cession.

À la question de Mme Stéphanie RITZENTHALER qui souhaite savoir pour quelle raison le maire ne peut pas signer l'acte de vente, celui-ci répond qu'il ne peut authentifier un acte et le signer lui-même comme représentant de la commune partie à l'acte : il serait à la fois juge et partie ce qui est interdit.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et suivants, L. 1311-13 et suivants,

Vu la délibération n°2019-10-08 du 14 octobre 2019 portant déclassement du terrain communal situé rue des Perdrix,

Vu l'avis du service des domaines en date du 26 août 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Raymond HUSSER)

DÉCIDE

- De céder à Mme Mélanie et M. Thierry RINDERKNECHT la parcelle classée anciennement dans le domaine public, intégrée à son domaine privé, et cadastrée section 47 n°110 – rue des Perdrix d'une contenance de 13m², au prix de 2.200 € pour la surface totale ;
- Que cette vente s'effectuera à l'amiable par acte en la forme administrative

DÉSIGNE

- Mme Elisabeth BRAESCH aux fins de signer l'acte au nom et pour le compte de la commune ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente cession.

Point 3 – Projet d'aménagement de la RD 45 (D-2020-11-02)

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre du projet de réaménagement de la RD45, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le bureau d'études Cocyclique.

Les travaux qui seront réalisés seront les suivants :

- Aménagement de sécurité
- Élargissements de trottoirs
- Dissimulation télécom et lignes électriques
- Renouvellement de l'éclairage
- Réfection de voirie.

Le coût total des travaux estimé par le bureau d'études s'élève à 1 020 000 HT (1 224 000 € TTC) auquel s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 16 400 € HT (19 680 € TTC), soit un montant total de 1 036 400 € HT (1 243 680 € TTC) pour l'opération.

Le coût des travaux à la charge du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin étant cependant payé directement par celui-ci, soit 194 280 € HT (233 136 € TTC), le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
VRD	490 015 €	Conseil départemental 68	85 330 €
Réseaux secs	335 705 €	Fonds de concours Colmar Agglomération	170 000 €
Maîtrise d'œuvre	16 400 €	Autofinancement	586 790 €
Total	842 120 €	Total HT	842 120 €
Total TTC			1 010 544 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- L'opération de réaménagement de la RD45 ;
- le plan de financement tel que défini ci-dessus pour un montant prévisionnel de dépenses estimé à 842 120 € HT (1 010 544 € TTC)

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE

- monsieur le maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer d'une manière générale tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

Point 4 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Ce point est ajourné.

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 19 octobre et 2 novembre 2020. Elle a examiné 2 permis de construire, 6 déclarations préalables, 2 certificats d'urbanisme d'information, et 2 déclarations d'intention d'aliéner.

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a annoncé le rétablissement d'un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum. L'instruction des permis de construire fait partie des missions de service public, qui se poursuivent pendant cette période. Les permis de construire pourront donc continuer d'être déposés, de façon dématérialisée lorsque c'est possible ou physiquement. Il n'y aura pas de suspension ou d'allongement des délais.

Travaux et bâtiments :

M. le maire énumère les travaux achevés au cours des semaines écoulées :

- Réception des travaux de mise en place d'un nouveau réseau d'eau potable Grand rue et rue de Bischwihr et d'un réseau d'assainissement rue de Bischwihr par l'entreprise TPV pour le compte du SIEPI ;
- Vérification des installations de loisirs et sportives (buts du stade de football, aires de jeux, skatepark) par l'entreprise SagaLab ;
- Marché « contrôleur technique » dans le cadre de l'opération de réaménagement du complexe sportif attribué à l'APAVE ;
- Mise en place de l'antenne GAZPAR sur le clocheton de la mairie par Engie pour le compte de GRDF.

Affaires rurales :

M. Jacques SCHWARTZ rappelle que la vente de bois prévue le 31 octobre 2020 a été annulée en raison du contexte sanitaire.

Il ajoute que le maire a pris un arrêté temporaire d'interdiction de circuler, sauf personnels autorisés, dans la forêt du Kastenwald pendant le raire du daim.

Il évoque ensuite la réunion du 24 octobre dernier avec l'Office National des Forêts en présence des élus des communes riveraines du Kastenwald et des représentants des chasseurs. L'ONF a rappelé que son objectif est de préserver la forêt de l'agression du gibier et que sa méthode de chasse, la traque-affût, qui ne plaît pas aux chasseurs, lui permet de remplir efficacement cet objectif si l'on considère le nombre de prélèvements ; l'impact sur la forêt ne se verra quant à lui que sur le long terme. M. Jacques SCHWARTZ fait savoir qu'en effet la méthode déplaît aux chasseurs car les plans de chasse ont augmenté régulièrement mais qu'avec les chasses de l'ONF, il est à craindre que les adjudicataires ne parviennent plus à atteindre les minimas de prélèvements. M. Raymond HUSSER explique que cette réunion a permis l'émergence d'un dialogue entre l'ONF et les chasseurs. Si leurs objectifs sont divergents, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut agir car nos forêts se meurent.

M. le maire fait savoir que, par arrêté du 5 novembre 2020, le préfet du Haut-Rhin, a décidé d'autoriser les opérations de prélèvement de grand gibier et d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts durant la période de confinement au motif que les populations de grand gibier sont élevées dans le Haut-Rhin et causent de nombreux dégâts aux prairies et aux forêts. M. le maire insiste sur l'importance de la chasse pour permettre la régénération des forêts et de réduire les dégâts causés aux cultures.

M. Jacques SCHWARTZ mentionne enfin la réunion conjointe avec la commission de l'environnement et du développement durable le 22 octobre pour évoquer la mise en place d'îlots de biodiversité, refuges pour le petit gibier et les oiseaux. Un site a été identifié route de Fortschwihr, où des buissons seront plantés. C'est la fédération des chasseurs, à l'origine du projet, qui fournira les plants et entretiendra l'îlot qui devra rester en place au moins 5 ans. M. Raymond HUSSER rappelle que ce projet est financé par la Région Grand Est. Il restera à

la charge de la commune le paillage et l'arrosage. Selon la date de la plantation, prévue en mars, les membres de la Commission des Jeunes y participeront.

Vie scolaire et périscolaire :

M. le maire annonce que le rectorat, par courrier du 2 novembre, a notifié à la commune l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 420 € dans le cadre du dispositif 2S2C (Sport Santé Culture Civisme) qui avait été mis en place à la reprise scolaire à la suite du premier confinement. Cette somme sera reversée à l'association Loisirs et Liberté sous forme de subvention puisque c'est elle qui avait assuré l'accueil des élèves ne pouvant être accueillis à l'école pendant le temps scolaire.

Le dispositif Colos apprenantes qui a permis à deux enfants de partir en vacances pendant une semaine cet été a été reconduit pour les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël. L'Éducation Nationale vient toutefois d'informer la mairie du fait qu'il n'y a plus de crédits. Le dispositif est donc annulé pour Noël.

École maternelle

Le conseil d'école a eu lieu par visio-conférence le 3 novembre. Les points suivants ont été abordés :

- Points réglementaires : rôle du conseil d'école, règlement intérieur, plans particuliers de mise en sûreté, protocole harcèlement ;
- La vie de l'école, dont l'effectif est de 65 élèves, l'élection des représentants des parents d'élèves avec une participation de 67, 46% ;
- Le projet d'école, commun au réseau d'écoles du Ried Brun, la mise en place des APC ;
- Les des activités (Saint Martin, Saint Nicolas, ...) et le budget de la coopérative ;
- Le protocole sanitaire, qui a peu évolué par rapport à celui du mois de juin.

L'école remercie M. Antoine FLEITH, ouvrier communal, pour l'aménagement de la bibliothèque et la commune pour la dotation à venir d'un ordinateur.

École élémentaire

Mme Sylvie ROSINA dresse le compte rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 13 octobre 2020 :

- L'effectif est de 149 élèves ;
- L'élection des représentants des parents d'élèves avec une participation de 79,22%
- Le recrutement d'une personne dans le cadre d'un service civique jusqu'au 15 juin qui a pour mission surveillance, bibliothèque, aide administrative ;
- Le bénéfice des actions des parents d'élèves a permis l'achat de jeux ;
- L'exercice d'évacuation à renouveler en raison d'un dysfonctionnement dans la salle multidisciplines ;
- Le projet d'école.

M. le maire informe que le 9 novembre 2020, l'école élémentaire Jeanne MEYER a adopté son nouveau protocole sanitaire qui reprend les prescriptions émises par les autorités. Il est notamment mentionné l'obligation du port du masque pour tous les élèves ainsi que la suppression du temps d'accueil dans la cour le matin et l'après-midi. Il indique aussi que les heures d'entrée, de sortie et de récréation seront décalées suivant les classes afin de limiter le brassage des élèves. Il mentionne enfin que les enfants bénéficieront d'une formation aux gestes barrière et d'une information sur les mesures de distanciation. Le protocole a été transmis aux parents d'élèves.

Communication :

La commission s'est réunie le 27 octobre pour mettre au point la couverture du prochain bulletin annuel.

Jeunesse et Sport :

En raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie, l'organisation du Téléthon est annulée. Les membres de la commission sont déçus. Mme Pauline HAMRAOUI précise que cependant d'autres projets ont émergé, comme celui de publier un article dans Andolsheim.com et de créer une publication numérique, dans un format à définir afin de partager leurs coups de cœur culturels, qui permettrait d'interagir avec d'autres jeunes du village.

Environnement, développement durable :

M. Stéphane FRANCK fait savoir que la commission qui s'est réunie le 22 octobre dernier propose que la journée citoyenne se déroule soit le 22 soit le 29 mai 2021. Il indique avoir pris contact avec une administrée qui propose d'apporter son concours et son expertise en matière d'environnement. Une autre habitante de la commune aimerait partager son expérience dans le domaine de la mobilité. Une rencontre est prévue.

M. Stéphane FRANCK souhaite connaître l'état d'avancement du projet de mise en place d'un hôtel à Hironnelles. M. le maire répond que l'installation a été stoppée par la crise sanitaire mais que le projet est toujours d'actualité.

Embellissement et cadre de vie :

Mme Elisabeth BRAESCH dit que la commission s'est réunie pour faire le choix des décors de Noël. Les membres ont commencé à travailler à la réalisation des décorations. Le calendrier de l'avent avait bien plu l'année dernière : il sera à nouveau installé sur la place des fêtes. La directrice de l'école maternelle sera interrogée pour savoir si elle souhaite à nouveau faire participer ses élèves à l'ouverture des cases.

Voirie circulation et accessibilité :

Mme Liliane HUSSER indique que le bureau d'étude Cocyclique a présenté aux membres de la commission le projet final d'aménagement de la RD45 (les aménagements de voirie - bordures, stationnement, espaces verts, le plateau de la rue des Écoles, les réseaux secs). Elle précise que les marchés de travaux ont été lancés et qu'ils devraient être attribués au mois de décembre pour un démarrage prévu début 2021. La largeur de la chaussée sera réduite à 6,20 m ce qui permettra d'élargir les trottoirs. Devant la mairie, il est prévu un plateau surélevé et l'élargissement du parvis. L'aspect des entrées de chaque propriété s'effectuera dans la continuité de ce qui avait été réalisé route de Sundhoffen avec cependant des bordures en biais.

Mémoire et patrimoine :

La cérémonie du 11 novembre se déroulera en présence de 6 personnes : deux membres du conseil municipal, deux représentants de l'Union Nationale des Combattants et deux sapeurs-pompiers volontaires (M. Marc JEANVOINE précise que le SDIS a donné son accord pour leur présence). Mme Pascale HERRGOTT sera chargée de faire une photo pour Andolsheim.com. La cérémonie se résumera à un dépôt de gerbe et une minute de silence.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

M. Marc JEANVOINE informe que le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires d'Andolsheim s'est réuni le 2 novembre.

Un bilan de l'année écoulée a été dressé et les perspectives de l'année à venir présentées. Ainsi les pompiers sont intervenus 65 fois à ce jour (dont une fois à Sundhoffen), notamment pour des secours à personnes et surtout en été. Par ailleurs, un projet de convention avec le CPI Sundhoffen est en pourparlers. Ce partenariat a pour objectif de faire en sorte que les pompiers de chacune des communes se rendent systématiquement disponibles pour intervenir dans l'autre, par l'intermédiaire de la gestion individualisée. L'examen du règlement intérieur du comité ainsi que celui du corps ont obtenu un avis favorable à l'unanimité. A également été évoqué le budget.

M. Marc JEANVOINE ajoute qu'une campagne de recrutement est en cours notamment sur Facebook et que le SDIS a interdit la vente des calendriers.

Centre communal d'action sociale :

Mme Sylvie ROSINA fait savoir qu'à la demande du préfet du Haut-Rhin le registre des personnes vulnérables (plan canicule) a été activé à compter du 3 novembre.

Par ailleurs, elle signale que le système de courses à destination des personnes âgées et vulnérables est à nouveau proposé depuis la semaine dernière. Les membres se réunissent le mardi pour organiser les courses qui sont faites le jeudi.

Elle indique que le CCAS s'est réuni le 26 octobre pour organiser la fête des aînés 2021 qui est fixée au 10 janvier 2021. Par mesure de précaution, elle se résumera à la livraison d'un repas, préparé par l'Auberge de La Cigogne, par les membres du CCAS et du conseil municipal. Les personnes en maison de retraite recevront un colis.

La banque alimentaire du Haut-Rhin a fait savoir que la collecte devra être reportée, tout du moins, sous sa forme habituelle, du fait de l'aggravation de la pandémie. En accord avec certains magasins, des boxes pour recueillir les dons vont être mis en place. Le comité communiquera sur les modalités par voie de presse dans les prochains jours.

Syndicat mixte de l'III :

M. Michel SCHWARTZ mentionne la réunion du 14 octobre 2020 au cours de laquelle M. Michel HABIG a été réélu président. Il rappelle que depuis la loi NOTRE c'est le syndicat mixte Rivières de Haute Alsace qui assure la partie technique à la place du conseil départemental.

SYMAPAK :

Mmes Elisabeth BRAESCH et Liliane HUSSER se sont rendues à l'assemblée générale de l'AGIMAPAK le 13 octobre dernier. Le président, Marc BOUCHÉ, a dressé un bilan de l'activité 2019 et présenté les perspectives 2020. Ainsi, deux nouveaux services d'accueil à la carte destinés à améliorer la qualité de vie des personnes aidées et de soulager les aidants à la maison d'accueil pour personnes âgées, La Roselière, à Kunheim. Il s'agit d'un accueil de jour du lundi au vendredi sans réservation et d'un accueil d'urgence ouvert même la nuit.

Syndicat d'électricité :

Le comité syndical qui s'est réuni les 24 septembre et 29 octobre a élu M. Jean-Luc BARBERON, maire de Guewenheim comme président.

Syndicat Pôle Ried Brun - collègue de Fortschwihr :

Le syndicat Pôle Ried Brun a décidé d'engager un contentieux à l'encontre de la commune d'Andolsheim concernant la contribution à la dette, malgré l'avis contraire de l'administration fiscale.

Mme Elisabeth BRAESCH souligne le succès de la matinée citoyenne organisée le 24 octobre. Les différents travaux comme, par exemple, le désherbage et la mise en peinture de mobilier urbain aux alentours du gymnase permettront aux élèves de retrouver un lieu plus accueillant.

Colmar-Agglomération :

M. le maire présente le rapport sur le coût et la qualité du service de la gestion des déchets : en 10 ans, l'agglomération comptabilise une réduction de 40% de sa production d'ordures ménagères, soit 194 kg par habitant au lieu de 318, sans augmentation de coût grâce notamment au développement de la collecte sélective des emballages et la mise en place de la collecte des biodéchets. La transformation du parc de déchetteries, soit Colmar-Ladhof, Horbourg-Wihr et Wintzenheim, dans lesquelles le tri et le flux de circulation ont été améliorés ont également contribué à cette évolution positive.

Il fait savoir au conseil que lors de la réunion des maires et des vice-présidents du 23 octobre dernier, sur sa proposition, le contentieux sur la DGF des années 2016 à 2019 et plus particulièrement sur la non-intégration de l'intégralité de la compensation part salaires (CPS) dans les attributions de compensation des communes de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun a connu une issue heureuse. Il obtenu le règlement des sommes restant dues, étant rappelé que l'agglomération avait déjà accepté d'en verser la moitié aux communes concernées en 2019. La commune d'Andolsheim se désistera donc de l'instance qu'elle avait engagée devant le tribunal administratif de Strasbourg en janvier 2019.

M. le maire présente le rapport d'activité annuel 2019 de Colmar Agglomération. Il sera mis en ligne sur le site internet.

Il informe enfin le conseil qu'il a été désigné comme délégué de Colmar Agglomération au bureau de l'association des maires du Haut-Rhin.

Point 6 - Divers

M. le maire informe que :

- le préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté en date du 12 octobre 2020 portant enregistrement de l'installation de stockage de marchandises exploitée par la société Polymix sise rue de Lugano à Horbourg-Wihr ;
- le bail de l'étang de pêche, arrivé à échéance le 30 septembre 2020, a été reconduit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2029 au prix de 1.200 € par an ;
- Mme Stéphanie RITZENTHALER, conseillère municipale, intégrera prochainement le conseil d'administration de l'association Or du commun, lauréate d'un programme national de fabriques du territoire ;
- dans le cadre du recours en annulation engagé par devant le tribunal administratif de Strasbourg par M. FUCHS contre l'arrêté de non-opposition à déclaration préalable du 22 novembre 2019 portant sur une division de terrain rue de l'Érable et la décision résultant du courrier du 9 mars 2020 par lequel le recours gracieux contre l'arrêté, objet de la requête, a été rejeté, une médiation, après accord des deux parties a été prescrite par ordonnance du 19 octobre 2020 ;
- par arrêté du 2 novembre 2020, le préfet du Haut-Rhin a arrêté la liste des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) dont il a été désigné membre titulaire ; la CDCI établit et tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le département et peut formuler toute proposition pour renforcer cette coopération.

M. Stéphane FRANCK souhaite savoir ce que la collectivité européenne d'Alsace (CEA), qui verra le jour au 1^{er} janvier 2021 va changer pour les communes. M. le maire répond que les deux départements seront fusionnés mais les circonscriptions administratives Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68) existeront toujours. C'est la gouvernance qui change et qui devient conseil d'Alsace. Cela ne changera pas au quotidien, la nouvelle collectivité en poursuivra les missions mais les politiques seront harmonisées. Le CEA aura quelques compétences nouvelles en matière de gestion des routes ou de tourisme par exemple, ou encore l'identifiant territorial de la CEA, l'Alsace à cœur, sera officiellement autorisé sur les plaques d'immatriculation.

La séance est levée à 21h45.



Le maire,

Christian REBERT